

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUN 2018**

Délibération : **N° 2018-06- 79**
 OBJET : **CREATION SUPPRESSION DE POSTES**
 Nomenclature : **4.1.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 20

Pouvoirs : 8

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : /

Le vingt-cinq juin deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix huit juin deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Catherine HENRY donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Michel RINCE donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Le membres absent : Chantal PERRUCHET

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

1 - Vu l'ouverture d'une classe élémentaire supplémentaire à chaque rentrée scolaire depuis septembre 2016 à l'école Alexandre-Vincent ayant nécessité une extension-rénovation de l'école de 260 m2 en 2018,

Vu les nécessités de service liées à l'accroissement du nombre des repas servis à l'école Alexandre-Vincent – 90% des enfants scolarisés en 2018 à Alexandre-Vincent déjeunent à la cantine.

Vu la nécessité de remplacer un agent faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2018 par un poste d'adjoint technique,

Vu la délibération en date du 27 avril 2015 créant un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème}) et supprimant un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (28/35^{ème}),

Vu la délibération en date du 3 avril 2017 créant un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) et supprimant un poste d'adjoint technique à temps non complet (28/35^{ème})

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 janvier 2015 créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (26,28/35^{ème}),

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20180625-2018-06-79b-DE
 Date de télétransmission : 31/07/2018
 Date de réception préfecture : 31/07/2018

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} juillet 2013 créant le poste d'adjoint technique à temps non complet à 19.14/35^{ème} au service restauration,

Vu la délibération en date du 3 avril 2017 créant un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et supprimant un poste d'adjoint technique à temps complet,

Vu les délibérations du 14 octobre 2013 et du 23 janvier 2017 créant 2 emplois d'avenir au sein du service restauration,

Considérant la diminution en 2018 du nombre de contrats aidés – 5 000 en région Pays de la Loire en 2018, contre 9 000 en 2017 ;

Considérant que la commune, en proposant la pérennisation de contrats aidés, s'inscrit dans les objectifs fixés aux employeurs dans le cadre des nouveaux contrats dénommés « parcours emploi compétences », à savoir transfert de compétences, tutorat, formation et capacité à pérenniser l'emploi.

Il est proposé d'inscrire les modifications suivantes au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} septembre 2018 :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière technique • Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet	Filière technique • Adjoint technique	1 poste à temps non complet (32/35 ^{ème})	1 ^{er} septembre 2018
• Adjoint technique	1 poste à temps non complet 26,28/35 ^{ème} 1 poste à temps non complet 19,14/35 ^{ème}	• Adjoint technique	1 poste à temps non complet 28/35 ^{ème} 1 poste à temps non complet 22/35 ^{ème}	1 ^{er} septembre 2018 Soit + 0,16 etp
• Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à temps non complet 28/35 ^{ème}	• Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à temps non complet 30/35 ^{ème}	
• Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à temps non complet 28/35 ^{ème}	• Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à temps non complet 30/35 ^{ème}	

CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière technique • Adjoint technique	2 postes à temps non complet 26/35 ^{ème} 1 poste à temps non complet 24/35 ^{ème} 1 poste à temps non complet 6.5/35 ^{ème}	1 ^{er} septembre 2018 Soit + 2,35 etp

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20180625-2018-06-79b-DE
Date de télétransmission : 31/07/2018
Date de réception préfecture : 31/07/2018

2- Vu la délibération en date du 24 février 2014 créant un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe,

Vu la nécessité de remplacer un agent des écoles maternelles faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2018 par un adjoint d'animation,

Il est proposé d'inscrire les modifications suivantes au tableau des effectifs, à compter du 27 août 2018 :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière médico-sociale • ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à temps non complet (32.45/35 ^{ème})	Filière animation • Adjoint d'animation	1 poste à temps non complet (32.45/35 ^{ème})	27 août 2018

3- Vu la délibération en date du 16 avril 2013 créant un emploi d'assistant de conservation du patrimoine de 1^{ère} classe,

Vu la nécessité de recruter un adjoint du patrimoine afin d'assurer les missions d'agent en charge de l'espace numérique de la future médiathèque,

Il est donc proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2018 :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière culturelle • Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet	Filière culturelle • Adjoint du patrimoine	1 poste à temps complet	1 ^{er} juillet 2018

4- Vu la délibération en date du 23 mars 2015 créant un emploi infirmier en soins généraux de classe normale,

Vu le décret 2010-1139 du 29 septembre 2010 **portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière,**

Vu le droit d'option ouvert pendant six mois à compter de la publication du décret susvisé,
Vu la nécessité de remplacer un agent en disponibilité sur le poste d'infirmière au sein du multi-accueil,

Vu le choix de l'agent contractuel actuellement en poste de rester en catégorie B au sein de la fonction publique hospitalière,

Il est proposé la création d'un emploi d'infirmier de classe normale afin de pouvoir recruter par voie de détachement l'agent actuellement en poste :

SUPPRESSION D'EMPLOI	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière médico-sociale • Infirmier en soins généraux de classe normale (cat A)	1 poste à temps non complet 14/35 ^{ème}	Filière médico-sociale • Infirmier de classe normale (cat B)	1 poste à temps non complet 17.5/35 ^{ème}	1 ^{er} juillet 2018

5- Vu la délibération du 12 juin 2017 créant un poste d'adjoint administratif à 21/35^{ème} au service finances,

Vu la nécessité d'apporter un soutien administratif au service informatique,

Il est proposé la création d'un emploi d'adjoint administratif à 28h afin de pérenniser un emploi d'agent contractuel au service finance et informatique :

SUPPRESSION D'EMPLOI	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière administrative • Adjoint administratif	1 poste à temps non complet 21/35 ^{ème}	Filière administrative • Adjoint administratif	1 poste à temps non complet 28/35 ^{ème}	1 ^{er} septembre 2018

Conformément à la présentation faite à la commission Ressources du 19 juin 2018,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.

Délibération adoptée par 22 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND

Pour extrait conforme.

Treillières, le 25 juin 2018
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20180625-2018-06-79b-DE
Date de télétransmission : 31/07/2018
Date de réception préfecture : 31/07/2018